

Conseil communal de Lausanne

Initiative : interpellation urgente
Titre : Destruction d'un jardin communautaire à la Valencienne sans prévention de l'association ni du responsable du parc – pourquoi ?
Initiant-e(-s) : franziska meinherz

Le 21 février, la Municipalité a fait détruire un jardin communautaire dans la Valencienne, sans en informer le responsable SPADOM ni l'association qui entretenait le jardin. Avec la saison estivale qui s'approche, la question se pose de l'avenir que voit la ville pour le jardinage communautaire sur ce site. Se posent également des questions sur la collaboration entre services et entre ville et associations, et si ville risque des démarches légales de la part de l'association.

Les relations entre l'association de la Valencienne et la Municipalité ont été tendues depuis quelques années maintenant, comme en témoigne entre autres une interpellation urgente que le Conseil communal a traité le 12 octobre 2021. Cependant, les deux côtés affirmaient toujours leur volonté de trouver une manière pour continuer une animation socio-culturelle dans la Valencienne qui implique les acteurs·trices qui s'y investissaient depuis des années pour vivre et fleurir ce lieu. En témoignent les nombreux échanges entre les associations qui participent à titre bénévole à l'animation de ce lieu (l'amicale de la pétanque et l'association de la Valencienne) et des représentants du service quartier, jeunesse et famille, y compris M. le Municipal David Payot. Pas plus tard que le 29 janvier, une réunion avait lieu entre M. le Municipal David Payot, des représentants de ses services et des représentants de l'association de la Valencienne, des usagers·ères des lieux ainsi que de leurs soutiens. A défaut d'avoir abouti sur un modèle de fonctionnement pour la saison estivale à venir sous forme de convention, ce que l'association demande depuis maintenant trois ans, il fut décidé d'agender une nouvelle réunion en mars afin de convenir de la collaboration pour 2024. Même en l'absence d'accord sur une convention, la réunion du 29 janvier faisait comprendre aux membres de l'association et aux usagers·ères du lieu qu'une collaboration avec la ville aura lieu pour la saison estivale 2024.

Or, au lieu d'envoyer une proposition de date pour cette prochaine réunion qui devait fixer le cadre d'une telle collaboration, le service des quartiers, jeunesse et famille a envoyé des ouvriers·ères sur le site de la Valencienne avec le mandat de détruire un jardin communautaire qui s'y trouvait. Ce mandat fut effectué le mardi 20 février, sans que l'association ait été mise au courant de ces travaux de destruction. Elle n'a donc même pas eu l'opportunité de sauver le matériel constructible qui s'y trouvait. L'association a découvert le résultat de passage de l'entreprise de construction le mercredi 21 février (voir image ci-dessous).

Conseil communal de Lausanne



Choqué·e·s de voir la destruction d'un jardin communautaire, que l'association et les habitant·e·s du quartier ont mis des années à cultiver, les membres de l'association contactaient le responsable SPADOM pour le parc de Valency, dont le prédécesseur avait donné son accord oral à ce que ce jardin communautaire, qui avait été aménagé en 2020 sans autorisation formelle sur un terrain occupé par une mauvaise herbe invasive et allergisante, puisse perdurer. Le SPADOM avait encore réitéré cet accord lors d'une réunion en 2022, en affirmant que "le jardin nord est toléré, bien que fait à [son] insu, et continuera à l'être, mais il ne doit pas s'étendre plus". Depuis cette date, aucune extension du jardin n'a eu lieu, pour la simple est bonne raison qu'un chemin en pierre au nord, un escalier à l'ouest et un bâtiment à l'est ne le permettent pas. Après discussion avec l'actuel responsable du parc de Valency, il semble que la destruction du jardin ait été demandée sans qu'il en ait été informé. Il déplore par ailleurs l'état dans lequel ces travaux ont laissé le terrain – un état qui ne correspond en rien aux standards et coutumes de la ville en ce qui concerne le paysagisme.

La décision de la Municipalité de détruire ce jardin étonne d'autant plus qu'elle avait affirmé l'année passée vouloir inviter des classes scolaires à découvrir le jardinage à la Valencienne, en profitant des jardins communautaires qui se trouvent sur le site.

Nous posons les questions suivantes à la Municipalité :

1. Qu'est-ce qui a motivé la Municipalité à détruire le jardin communautaire qui se trouvait du côté nord de la Valencienne, étant donné que ce dernier était toléré par le SPADOM et qu'il correspondait à la volonté de la ville à promouvoir les projets d'agriculture et de jardinage urbains ainsi que des projets communautaires écologistes dans les quartiers ?
2. De quel service originait la demande de faire détruire ce jardin communautaire, et qui a validé cette décision ?
2. Pourquoi est-ce que l'association de la Valencienne n'a-t-elle pas été informé des travaux qui allaient être effectués, la déprivant ainsi de l'opportunité de sauver son matériel qui se trouvait sur le site ?
3. Pourquoi le responsable du parc de Valency n'a-t-il pas été informé des travaux qui allaient être effectués, le dérivant ainsi de la possibilité de faire valoir son expertise paysagiste dans la transformation de cet espace ?
6. Dans quelle mesure est-ce que la ville est-elle protégée contre des éventuelles démarches légales de la part de l'association suite à la destruction de son matériel constructible ?

Conseil communal de Lausanne

7. Quel avenir est-ce que la Municipalité voit-elle pour l'entretien de jardins communautaires à la Valencienne ?

8. Quel rôle est-ce que la Municipalité voit-elle pour l'association la Valencienne ainsi que les usagers·ères qu'elle représente dans l'animation socio-culturelle à la Valencienne en 2024 ?

Lausanne, le 27 février 2024


Signataire(s) :
franziska meinherz

Pierre Conscience (FàG)



Sevgi Koyuncu
H. Sevgi

M. Olaluk
Magal. Gausaz



J. Dupuis



franziska meinherz



Goëlle Kovaniv

HANOU ZECCA
Zecca